



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ n°16-2023-05-02-00002**

**Modifiant l'arrêté n°16-2022-06-02-00003**

**fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste aux fonctions de commissaire enquêteur**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** l'article L123-4 du code de l'environnement ;

**Vu** le décret n°98-622 du 20 juillet 1998 relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur prévues à l'article 2 de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 modifiée ;

**Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

**Vu** le décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

**Vu** le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

**Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Mme Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté du 2 juin 2022 renouvelant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

**Vu** l'avis de la commission nationale des commissaires enquêteurs ;

**Vu** l'avis de la présidente du tribunal administratif de Poitiers ;

**Vu** l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine (UD16/86) ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> – 4° de l'arrêté n° 16-2022-06-02-00003 du 2 juin 2022 est modifié comme suit :

Une personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur avec voix consultative aux délibérations de la commission

- Monsieur Patrice LAMANT, cadre dirigeant secteur industriel à la retraite.

**Article 2** : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa signature et jusqu'à l'échéance du mandat des membres de la commission désignés par arrêté n° 16-2022-06-02-00003 du 2 juin 2022 soit jusqu'au 26 octobre 2026.

**Article 3** : Le secrétariat de la commission est assuré par le bureau de l'environnement de la préfecture de la Charente.

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **02 MAI 2023**

La préfète,



Martine CLAVEL